

Ça et là

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **3 (1900)**

Heft 138

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-249998>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

se livrer n'est pas admise par le Tribunal comme moyen sérieux d'existence. Et, de fait, c'est aux occupations quelconques qu'appartiennent ces professions singulières si souvent révélées aux audiences correctionnelles.

Cependant on aurait tort de d'assimiler absolument à ces états fantaisistes l'industrie d'un nommé Bouzingue, prévenu aujourd'hui d'injures et de coups à un garde-champêtre.

D'abord l'énonciation en paraît toute naturelle : charcutier ambulante ! Aussi, M. le président a-t-il pensé tout de suite qu'il s'agissait de la vente d'une charcuterie sur la voie publique, et il a posé au prévenu une question dans ce sens.

M. le président. — Ainsi, à vous entendre, vous allez dans les campagnes offrir de la charcuterie ; mais vous n'avez ni panier ni marchandise.

Bouzingue. — Moi ? J'ai dit ça ?

M. le président. — Alors, qu'entendez-vous par charcutier ambulante ?

Bouzingue. — C'est pourtant bien clair ; c'est un charcutier qui va de porte en porte.

M. le président. — Offrir quoi ?

Bouzingue. — Offrir ses services. Je suis charcutier de mon état, j'ai été établi ; c'est même moi que j'ai inventé l'oreille de cochon à la Marseillaise. Seulement j'ai eu du malheur ; voilà comment j'offre simplement mes services dans la campagne.

M. le président. — Quels services ?

Bouzingue. — Eh bien ! je crie sur les routes : Qui a des cochons à tuer ? Voilà le charcutier ! fait boudins, andouilles, cervelas, saucisses, petit salé, fromage d'Italie ! Tout un chacun sait que le paysan élève toujours un cochon, alors s'il ne sait pas le tuer ni faire de la charcuterie, il m'appelle.

M. le président. — Pouvez-vous citer des individus qui vous ont appelé ?

Bouzingue. — Il y en a des masses.

M. le président. — Et qui ont accepté vos services ?

Bouzingue. — Mes services, oui, il n'y a que mon prix qu'ils n'acceptent pas ; je connais rien de rapia comme les paysans. Je demande 8 francs pour tuer et arranger en charcuterie un cochon, il y a des mufles qui ont le toupet de m'offrir 3 francs. Voyons, mon président, sans être du métier, vous êtes assez connaisseur pour dire que ça vaut bien 8 francs ; voyons, le feriez-vous pour 8 francs ?

M. le président. — Vous avez été arrêté par le garde champêtre, sur la plainte d'une personne que vous obsédiez.

Bouzingue. — C'est comme ça ; on demande du travail aux riches, ils vous font arrêter ; un homme qui a un château à lui appartenant : le château de (cherchant) Mon... Mon quoi ? Montabard. Montpar. Montpétard...

Le garde champêtre. — Ayant été requis pour arrêter cet homme qui avait pénétré de force dans une propriété...

Bouzingue. — On m'avait dit d'aller là ; qu'il y avait un cochon à tuer.

M. le président. — Taisez-vous !

Le garde champêtre fait connaître que le prévenu l'a injurié et frappé.

M. le président, au prévenu. — Reconnaissez-vous avoir traité le témoin de fa néant ?

Bouzingue. — Je le retire.

M. le président. — Reconnaissez-vous lui avoir porté un coup de poing ?

Bouzingue. — Je le retire.

M. le président. — Asseyez-vous.

Bouzingue. — Mon président, je suis innocent.

M. le président. — Comment, innocent ! vous venez d'avouer.

Bouzingue. — Oui, mais j'ai du repentir.

M. le président. — Cela peut atténuer votre faute, mais ne fait pas que vous soyez innocent.

Bouzingue. — Mon président, étant petit, j'ai entendu prêcher le curé de chez nous, et il disait (je m'en rappelle comme si c'était d'hier) que les pères de l'Eglise et les docteurs ont dit qu'un repentir sincère est une seconde innocence. J'ai jamais oublié ça ; donc, ayant un repentir sincère, je suis innocent.

M. le président. — Taisez-vous !

Bouzingue. — Je me tais ; mais on m'avait dit qu'il y avait un cochon à tuer au château de Montpétard.

M. le président. — Voulez-vous vous taire ?

Bouzingue. — Si c'est pas vrai, voyez-vous, que je devienne plutôt, à l'instant, un dromadaire sous les yeux du Tribunal.

Bouzingue est condamné à un mois de prison.

Bouzingue. — Voilà ! parce que je cherche à travailler.

LE PRINCE TUAN

Chef des Boxeurs



Le prince Tuan, le féroce chef des Boxeurs, paraît être le véritable maître à Pékin. Il fut appelé à la tête du gouvernement par l'impératrice après la tentative de réforme de l'empereur Kouang-Su. Puis il essaya de supprimer l'impératrice elle-même et fit désigner son propre fils, le jeune Pou-Sing, comme héritier de l'Empire.

Quand, au mois d'avril dernier, le favori de l'impératrice eut été assassiné, l'impératrice, qui attribuait ce meurtre au parti des réformes et au parti des étrangers, fit appel de nouveau à Tuan qui encouragea les Boxeurs. Les Boxeurs sont devenus les maîtres, et Tuan paraît avoir tout le pouvoir. Peut-être même est-il réellement empereur.

Le prince Tuan est venu en Europe il y a une vingtaine d'années. Il a habité Bruxelles et y a fait son éducation militaire. C'était alors un jeune homme parlant très bien français, portant sa queue roulée autour de la tête, affectant des allures tout à fait européennes et exprimant, à chaque instant, le souhait de voir son pays s'ouvrir à la civilisation occidentale. Rien ne pouvait faire prévoir le rôle véritablement monstrueux qu'il tient en ce moment.

Avis industriels et commerciaux

La Protection internationale du travail. — Le Congrès récemment tenu à Paris

a décidé la création en Suisse d'un bureau permanent pour la protection internationale du travail. Le président de l'Association suisse est M. le colonel Frey, ancien conseiller fédéral, un des premiers promoteurs de l'idée V.

Importation des montres de poche au Japon. — La préférence des Japonais pour les montres de poche de dimension extraordinaire diminue de plus en plus. La petite montre est même demandée ces derniers temps ; la montre 18 lignes a un bon écoulement et celle de 19 et 20 lignes est recherchée ; la montre 21 lignes ne trouve presque plus d'amaieurs.

L'importation des montres en boîte métal ou plaqué a considérablement augmenté et s'élève actuellement au 31 % la quantité au 17 % de valeur de l'importation totale des montres de poche.

Les montres argent forment encore le grand contingent de l'importation de cet article avec 66 1/2 % sur la quantité totale et avec 64 % sur la valeur totale.

Par contre, l'importation de la montre or est peu importante, elle comprend seulement environ le 2 1/2 % de la quantité et le 18 1/2 % de la valeur totale des montres de poche importées.

Ça et là

Chinois milliardaire. — La plupart des Chinois sont pauvres. Toutefois Li-Hung-Chang, que les récents événements chinois viennent de remettre en vedette, est un des hommes les plus riches de la terre.

Un des premiers éléments de sa colossale fortune, évaluée à plus d'un milliard, fut l'établissement, dans tout l'empire chinois, de bureaux de prêts sur gages et sur hypothèques. Comme il n'y a point de taux légal en Chine, le prêteur avait les coudées franches, et il en profita sans scrupule.

D'autre part, Li-Hung-Chang était propriétaire d'immenses rizières, et, en homme éminemment pratique, ce vice-roi utilisait, pour cultiver ses champs, les soldats qu'il avait sous ses ordres. C'était une main-d'œuvre aussi économique que possible, puisqu'elle était payée et nourrie aux frais du Trésor public. Le produit de ses récoltes avait ensuite, pour débouché naturel, les troupes de terre et de mer, dont Li-Hung-Chang s'était institué d'office le fournisseur attiré.

Voilà un politicien jaune qui donnerait donc des leçons, au besoin, à nombre de politiciens blancs, au point de vue de l'utilisation du pouvoir et de son « rendement » pécuniaire.

* * *

Fanfare féminine. — La ville d'Opelousas, en Louisiane, est une des rares cités possédant une fanfare féminine.

Cette fanfare porte le titre d'« Opelousas Academy Ladies' Brass Band » et a été organisée, il y a un an environ, sous la direction d'un excellent musicien qui en est resté le chef. Elle se compose de dix-huit exécutantes, toutes jeunes filles appartenant à la bonne société de la ville.

Cette fanfare assure-t-on, a effectué les meilleurs débuts et est appelée « à faire beaucoup de bruit ».

Ce n'est jamais bien difficile à une fanfare. Mais il s'agit du bruit de la gloire et tous les féministes feront des vœux pour le succès des intrépides musiciennes.

* * *

Une montre géante. — Les journaux de New-York parlent en ce moment, avec enthousiasme,

siasme, du « clou » de l'Exposition qui aura lieu en 1903, à Saint-Louis.

Il s'agit d'une montre gigantesque dans laquelle on pourra circuler à l'aise. Des galeries et des couloirs seront ménagés dans le boîtier, et le public, qui y aura accès, pourra admirer le mécanisme de cette énorme machine.

La montre géante aura plus de trente mètres de diamètre et près de quinze mètres d'épaisseur. La grande roue pèsera une tonne, et ce qu'on appelle techniquement « le cheveu » aura l'épaisseur d'un poignet d'homme.

Faut-il écrire « montre » ou « monstre » !

* *

L'automobile et le cheval. — La race chevaline est-elle vouée à la disparition par suite des progrès de l'automobilisme ?

Non, car il y a des gens qui préféreront toujours le cheval.

Témoin ce charretier de campagne, qu'un chauffeur, ardent pionnier de la locomotion nouvelle, essayait d'endoctriner en lui vantant les avantages de son véhicule.

— Ouais ! lui répondit en fin de compte le paysan, et quand vous avez bu un coup de trop, où allez-vous avec votre mécanique ?

— Dame, fit le chauffeur pris de court, dans un fossé !

— Alors, je garde mon cheval, car il saura toujours bien me ramener, même si j'ai bu un verre de trop.

Pour une raison, on ne peut nier que ce soit une raison.

* *

Phonographe électoral. — Un des inconvénients du métier de candidat, c'est qu'il faut beaucoup parler, trop parler, et que les cordes vocales, à la longue — et même à la brève — se ressentent fâcheusement de cette gymnastique répétée.

Aussi les Américains, gens pratiques, ont-ils trouvé le moyen de remédier à cet inconvénient.

M. Bryan, candidat démocrate à la présidence de la Confédération, a prononcé dernièrement un grand discours dans le pavillon d'un phonographe. Après quoi, cinq cents exemplaires conformes à l'original ont été confectionnés par les *engineers* yankees et sont allés porter dans toutes les directions la bonne parole démocratique.

Si la méthode se généralise, les fabricants de boules de gomme ne s'en relèveront pas.

Le jour viendra sans doute où les députés se feront remplacer à la tribune par des phonographes. L'éloquence y perdra quelquefois... mais pas toujours.

* *

Tentative criminelle. — On télégraphie de Carthagène :

Un établissement de bains flottant donnait un bal d'enfants, quand le parquet s'effondra et 150 personnes pour la plupart des enfants, tombèrent à la mer. Ce fut alors une panique indescriptible.

Il y a eu un grand nombre de personnes blessées ou contusionnées, mais on ne signale aucun noyé.

Cet accident semble dû à la malveillance, car les vis qui assujétissaient le parquet avaient été enlevées.

Le parquet et les autorités se sont transportés sur les lieux de l'accident. Plusieurs arrestations ont été opérées.

Etat civil

BREULEUX.

Mois de juin et juillet.

Naissances.

Juin. — Du 3. Aubry Marie-Cécile, fille de Aurèle, et de Alice née Bouverat, aux Breuleux. — Du 5. Beuret Robert-Arthur, fils de Edmond, et de Catherinè née Zillmann, aux Vacheries. — Du 20. Jeanbourquin Louise-Maria-Cécile, fille de Jules, et de Cécile née Aubry, aux Breuleux. — Du 25. Surdez Alice-Maria, fille de César, et de Cécilia née Theurillat, aux Vacheries. — Du 28. Chappuis Ernest-Victor, fils de Emile, et de Anna née Farine, aux Breuleux.

Juillet. — Du 3. Berger Ida-Alice, fille de Jean, et de Joséphine née Monnerat au Peu-Girard. — Du 4. Girardbille Lucia-Jeanne, fille de Fritz, et de Bertschi Marie, née Eberhardt. — Du 6. Baume Marie-Georgine, fille de Joseph, et de Lina née Cattin aux Envers. — Du 18. Boillat Marthe-Isaline-Adèle, fille de Paul, et de Julia née Donzé, aux Pré-garçon. — Du 19. Donzé Joseph-Maxime, fils de Eusèbe, et de Anna née Jobin, aux Vacheries. — Du 23. Von Almen-Jean, fils de Christian et de Madeleine née Bühler au Cerneuveuil. — Du 26. Aubry Georgette-Lina fille de Marc et de Eugénie, née Jeannerat aux Breuleux.

Décès.

Juin. — Du 8. Jeandupeux Célia-Adine, fille de Emile, et de Amanda née Jobin, aux Envers, née en 1899. — Du 8. Geysler Madeleine-Augustine, fille de Gottfried, et de Suzanne née Kürzen, aux Breuleux, née en 1890. — Du 16. Verméille Pierre-Louis aubergiste, époux de Lina née Gigon, aux Breuleux, né en 1849. — Du 28. Beuret Marc-Robert-Ali, fils de Emile et de Irène née Donzé, né en 1900.

Juillet. — Du 1. Theurillat Virgile, époux de Juliette née Berberat, née en 1870. — Du 28. Aubry Georgette-Lina, fille de Marc et de Eugénie, née Jeannerat aux Breuleux, née en 1900.

Mariages.

Juin. — Du 29. Surdez Charles-Adolphe horloger, fils de Constant, et de Joséphine née Donzé au Cerneuveuil, et Ecard Marie-Cécile-Léa, fille de Zéphérin, et de Marie née Noirjean, au Cerneuveuil.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 436 du *Pays du Dimanche* :

535. CHARADE.

Avis.

536. PHYSIQUE AMUSANTE.

LES DEUX LIGNES

Les deux lignes sont de la même longueur ; mais par l'effet d'optique des angles ouverts et fermés qui les terminent, l'une paraît plus longue et l'autre plus courte.

537. MÉTAGRAMME.

Piège. Liège. Siège.

538. MOT CARRÉ.

R E M U S
E L I S E
M I L A N
U S A G E
S E N E F

Ont envoyé des *Solutions partielles* : MM. Un groupe de Romands à Loerrach (Baden) ; Ricki chez ses chers boutons d'or du Val de Travers ; Mimi jouant la *Norma* à St-Imier ;

Marguerite fuyant son livret ; Gontran, le commis improvisé.

543. ANAGRAMME.

— Savant :
Voilà, sire.

544. ARITHMÉTIQUE AMUSANTE.

Comment les Chiffres romains peuvent-ils être figurés par le langage des sourds-muets ?

545. MOT CARRÉ.

X X X X X 1. — Chaussure en bois.
X X X X X 2. — Contraire de sucré.
X X X X X 3. — Terme de jardinage
X X X X X 4. — Senteur.
X X X X X 5. — Signal de marine.

546. VERS A TERMINER.

DEUX ROSES.

Quand j'ai traversé la—
J'ai vu ce soir dans le—
Une fleur tremblante et—
Une pâle fleur d'—
Un bourgeon vert à côté d'—
Se balançait sur l'—
J'y vis poindre une fleur.—
La plus jeune était la plus—
L'homme est ainsi toujours—

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 4 septembre prochain.

Publications officielles.

Recrutement pour 1900. — Il est porté à la connaissance des citoyens suisses nés en 1881 et d'années antérieures qui n'ont jamais paru au recrutement, habitant les 7^e, 8^e et 9^e arrondissements de la 11^e division, que le recrutement est ordonné. En conséquence les personnes ci-dessus désignées sont invitées à se présenter d'ici au 15 septembre auprès des chefs de sections de leur domicile pour demander leur inscription, au contrôle matricule et recevoir leur livret de service. Ils seront munis soit de leur acte d'origine, soit de leur extrait de naissance. (Voir n° 67 du 21 août de la *Feuille officielle*).

Examens. — Les candidats qui se proposent de subir au courant de l'automne prochain leur examen théorique ou pratique en obtention du diplôme de notaire, sont invités à faire parvenir à la Direction de la justice leur demande d'accès accompagnée des pièces voulues par la loi, et ce jusqu'au 5 septembre 1900.

Mises au concours

La place de chef de section pour les communes de Delémont, Courroux, Soyères, Courtételle et Develier. S'inscrire chez M. le commandant Béchir jusqu'au 27 courant.

Convocations d'assemblées.

Corban. — Le 26 à 2 h. 1/2 pour passer les comptes et fixer les corvées etc... Immédiatement après assemblée bourgeoise.

Glovelier. — Le 26 à 2 h. pour voter la cession gratuite du terrain communal à la C^e du régional Saingnégier-Glovelier — créer un bureau de vote à Sceut.

Noirmont. — Le 26 après l'office pour voir si l'on veut mettre au concours la place d'institutrice au Peupéguignot.

Pleigne. — Le 26 à 2 h. pour discuter un règlement de police locale, décider si l'on mettra au concours la place d'instituteur etc.

Rebèrlier. — Le 26 à 2 h. pour s'occuper de réparer une maison.

Cote de l'argent

du 22 août 1900.

Argent fin en grenailles. fr. 107. 50 le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 109. 50 le kilo.

L'éditeur : Société typographique de Porrentruy.